

---

## CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2021

### PROCES VERBAL

---

**Le deux novembre deux mil vingt et un, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, Maire.**

**PRÉSENTS** : Mesdames GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, BURTY Joanny, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès ; Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, FLEURY Guillaume, LE ROUZIC Ludovic, PARAIS Philippe.

**EXCUSÉS** : Mesdames BLANCHARD Maryline, GALLAIS Véronique, Messieurs ECOMARD Paulin, GEORGET Nicolas, PARAIS Bruno.

Madame Virginie SORIN a été nommée secrétaire.

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 5 octobre 2021.

#### **CITY STADE**

Madame la Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le projet a été budgétisé à 168 142,00 € H.T. Il reste aujourd'hui à valider le lot terrassement/voirie/assainissement EP et le lot espaces verts qui comprend les jeux pour le jardin d'enfants déplacés derrière le presbytère. La commission a en effet lors de sa dernière réunion, décidé de modifier l'emplacement afin d'éviter les dégradations et de combiner ainsi l'espace bibliothèque et le jardin d'enfants, créant un espace cœur de bourg.

Madame la Maire précise que les trois offres pour le lot espaces verts, n'ont été reçues que le jour du conseil, ne permettant pas un recul suffisant et une analyse en amont de la commission. Elle propose donc de reporter le choix concernant ce lot au prochain conseil.

Concernant le lot terrassement/voirie/assainissement EP, deux entreprises sur les trois candidates n'ont pas pu répondre à la consultation, en raison d'une charge de travail trop importante. L'entreprise BODIN a chiffré les travaux pour un montant total de 32 881,32 € H.T, budgétisés dans le plan de financement prévisionnel à 34 975,00 € H.T. Madame la Maire indique aux membres du conseil qu'il est possible de relancer une nouvelle consultation ; sans certitude d'avoir plus de réponses et sachant que la tendance des prix est à la hausse. Après discussion, le conseil municipal décide de valider l'offre présentée.

#### **TRAVAUX EAUX PLUVIALES – RUE DES MESANGES**

La rue des Mésanges située dans le lotissement du Vigneau a subi des inondations lors de fortes pluies. Deux ou trois maisons ont été touchées. Cela est notamment dû à la formation d'une cuvette qui capte l'eau des rues et des chemins, les grilles ne sont pas faites pour absorber une

grande quantité d'eau. Depuis la création du lotissement, les arrivées d'eaux pluviales lors de fortes pluies, sont très importantes et n'arrivent pas à s'infiltrer au fur et à mesure.

Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU propose aux élus de réaliser les travaux chiffrés suite au constat de l'entreprise BODIN sur le terrain :

- Au niveau du 8 rue des mésanges avec la mise en place de 3 bouches à engouffrement sur trottoir et la création d'un caniveau sur le chemin piéton.
- En haut de la rue des mésanges au niveau du bassin d'orage avec la création d'un plateau ralentisseur comprenant une bouche à engouffrement en amont.

Est également comprise la signalisation du ralentisseur qui permettrait de diminuer la vitesse excessive relatée par les riverains du lotissement.

Le montant total des travaux est estimé à 8 804,00 € H.T. Le conseil municipal valide l'exécution des travaux.

### **ANIMATION JEUNESSE**

Madame la Maire détaille le résultat de l'enquête jeunesse. 142 réponses dont 95 parents et 47 jeunes. 97 % des parents pensent que leurs enfants pourraient être intéressés. Les jeunes ayant répondu expriment également leur besoin d'un lieu pour se retrouver, permettant de faire de nouvelles activités, de nouvelles rencontres. Le ressenti est très positif, l'IFAC qui accompagne la commune dans ce projet est agréablement surpris du taux de réponse. Les résultats de cette enquête sont significatifs. Il y a un besoin exprimé dans ces résultats particulièrement les mercredis et samedis après-midi ainsi que durant les vacances scolaires. Le financement du salaire de l'animateur pourrait être pris en charge à hauteur de 50 % par la CAF. Il ne s'agirait pas d'une embauche par la collectivité mais d'une convention de 3 ans, renouvelable, signée avec l'IFAC, permettant également le remplacement en cas d'absence. Le modulaire disponible pourrait être mis à disposition. Les membres du conseil décident à l'unanimité de concrétiser ce projet. Il convient dorénavant de convenir avec l'IFAC d'une échéance et de mettre en place un rétroplanning pour cette animation jeunesse.

### **SYDELA – ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Suite au lancement du projet de rénovation de l'éclairage public, Monsieur Philippe PARIIS présente les plages d'éclairage selon les modèles sélectionnés lors du conseil du mois de septembre :

- Cœur de bourg avec le modèle « Stylage » : à partir de 6 heures éclairage à 100%, extinction en journée, éclairage à 100% en soirée diminué à 40% à partir de 22 heures. Il s'agit d'une intensité lumineuse variable avec un paramétrage d'usine.
- Lotissements avec le modèle « Bayamo » : allumé à 100 % le matin à partir de 6 heures et en soirée jusqu'à 22 heures ; extinction en journée et nuit. Le paramétrage se fera via l'horloge de l'armoire électrique.

Monsieur Philippe PARIIS indique que la diminution d'intensité pour le modèle « Stylage » ne se verra pas à l'œil mais sera très nette au niveau des économies effectuées. L'investissement devrait être amorti dans les 7 à 10 ans malgré une durée d'éclairage plus importante.

Il indique également que la première tranche pourrait être terminée courant de l'hiver. Cette tranche concernerait le lotissement du Vigneau car l'armoire est sous-dimensionnée. La seconde

tranche concernerait la rue des Vallées et la Pierre Blanche avec un début de travaux à l'été. Un article paraîtra dans le bulletin municipal de décembre pour expliquer ces travaux.

### **RÉVISION DU PLU – RÉUNION 9**

La commission a continué à réfléchir sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) sur les orientations relatives à la préservation du cadre de vie. Il s'agit de permettre le maintien de la faune et de la flore au sein de la commune et de préserver et valoriser les qualités paysagères et patrimoniales. Un travail d'inventaire trame verte trame bleue est en cours. Un autre inventaire du patrimoine communal et du 'petit patrimoine' permettra également de protéger ces éléments. La commission est d'ores et déjà favorable pour préserver certains sites d'intérêt paysager comme La Caraterie et La Muraille.

### **TARIFS 2022 DES SALLES MUNICIPALES**

Comme chaque année, les tarifs de location des salles communales sont révisés pour l'année suivante. Une proposition est présentée aux élus qui valident à l'unanimité ces nouveaux tarifs :

## **TARIFS 2022 SALLES DES VALLEES**

<i>UTILISATION</i>	<i>LOCATION SALLES</i>	<i>LOCATION + CUISINE</i>
<b>ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE</b>		
Réunions - Assemblées Générales - Animations - Spectacles	GRATUIT	75,00 €
Repas	GRATUIT	75,00 €
<b>PARTICULIERS ET AUTRES...</b>		
Salle des Vallées		290,00 €
Petite salle des Vallées		150,00 €
Préparation salle à partir de 15h la veille sans réservation*		65,00 €
Vin d'honneur		100,00 €
Mariage		400,00 €
Forfait 2 jours		510,00 €
Rassemblement après évènement divers		40,00 €

Chauffage :

- salle des Vallées

Pénalités pour salles laissées non nettoyées

0,30€ / kW  
70,00 €

## **REPOS DOMINICAL**

Madame la Maire fait lecture du courrier émis par le préfet quant à une demande d'avis relatif à une demande de dérogation au repos dominical des commerces. Des commerces de détail ont sollicité une dérogation préfectorale au repos dominical, le dimanche suivant l'opération commerciale du « Black Friday », soit le 28 novembre 2021.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **Bulletin municipal**

Madame Sabrina JAUNET informe les élus de l'avancée du bulletin municipal 2021. Celui-ci en est à ses débuts, les articles et photos des associations ne sont pas tous reçus.

### **Repas des aînés**

Madame la Maire avise le conseil de la participation de Monsieur Robert CHAUVET et de Madame France-Lise LE CALVEZ pour l'animation du repas des aînés le mardi 11 janvier 2022. 230 personnes de 70 ans et plus sont conviées au repas. Elle précise que le passe-sanitaire sera obligatoire.

### **Colis de Noël**

23 personnes sont actuellement recensées en maison de retraite (Touvois, Legé, La Limouzinière, Machecoul-Saint-Même, Challans, Saint Cyr en Retz, Saint Philbert de Grand Lieu..) pour bénéficier du colis de Noël. 27 personnes de plus de 90 ans et ne pouvant pas se déplacer au repas des aînés ont été comptabilisées sur la commune. Les colis commandés auprès de Votre Marché seront distribués par le CCAS..

### **Marché**

Madame Sabrina JAUNET informe les membres du conseil municipal que deux commerçants expriment le souhait de continuer une vente en période hivernale. Il a donc été convenu de les installer le 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois sur le parking situé à côté du presbytère.

Elle évoque également un marché de Noël programmé le vendredi 17 décembre 2021 de 17h à 22h à la salle des Vallées. La priorité sera donnée aux exposants présents lors du marché d'avril à octobre. Une vente de vin chaud pourrait être organisée par une association de la commune. La commission « Événementiel » se réunira pour définir plus en détail l'organisation de ce marché.

### **Restauration tableaux de l'église**

Au vu de l'avancement des travaux déjà réalisés, une fin de restauration du « Rosaire » est prévue sur la fin du mois de décembre et une fin de restauration du tableau « La Pentecôte » pour fin février 2022 avec un retour prévu des deux œuvres sur la deuxième quinzaine du mois de mars.

### **Cimetière**

Madame la Maire remercie toutes les personnes présentes lors de la matinée du nettoyage cimetière qui s'est déroulée le samedi 23 octobre 2021.

### **Sécurité routière**

Deux courriers ont été reçus en mairie signalant l'inquiétude des habitants quant à une vitesse excessive et un manque de civisme des conducteurs sur la rue de la Tour et au village de la Plissonnière. Avant de prendre une décision, Madame la Maire propose l'achat d'un radar pédagogique permettant une analyse factuelle des comportements routiers sur les différentes rues de la commune. Cela sera également un outil d'aide à la décision et permettra d'étayer les sollicitations qui seront faites auprès des gestionnaires de voiries (ex : département pour la rue de la Tour) . Elle indique que des devis seront présentés au prochain conseil municipal.



Madame la Maire lève la séance.